



FORMULAIRE - 2020 CERTIFICAT D'AUTORISATION / ENSEIGNE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande	
Adresse où l'enseigne sera posée	

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire ou mandataire autorisé	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

CONCEPTEUR DE L'ENSEIGNE

Nom du responsable de projet	
Nom de la compagnie	
Adresse	
Numéro de téléphone	

JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Un dessin de présentation de l'enseigne avec toutes les dimensions, le type de matériaux, les couleurs, le texte, etc.;
- Une image montrant l'enseigne et son support sur le bâtiment ou sur le terrain;
- Son emplacement sur le terrain;
- Une preuve d'autorisation pour le mandataire;
- Tout autre document nécessaire à l'évaluation de la demande.

FRAIS

- Le paiement du permis (non remboursable)
 - a. Construction ou installation d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau-réclame : 60 \$
 - b. Enseigne visée dans une zone PIIA (Vieux Sainte-Anne) : 60\$ + 84 \$
 - c. Pour les enseignes portatives dans le domaine public : utiliser le formulaire « Occupation du domaine public »

Veuillez prévoir un délai supplémentaire d'analyse pour les enseignes situées dans une Zone PIIA, régi par les plans d'implantation et d'intégration architecturale

RÉGLEMENTATION DES ENSEIGNES PORTATIVES

Un certificat d'autorisation n'est pas requis pour l'utilisation d'une enseigne portative, mais les règles suivantes devront être respectées :

Panneaux-sandwich : tout établissement commercial ayant façade sur la rue Sainte-Anne ou sur la promenade ou la place du Canal a droit à un (et un seul) panneau-sandwich, mais seulement aux conditions suivantes :

- Aucune enseigne portative ne peut être installée sur la **propriété publique** ou empiéter de quelque façon sur la propriété publique; seul si une autorisation est accordée pour l'installation d'une enseigne portative dans le domaine public;
- La superficie de chacun des deux côtés dudit panneau-sandwich ne peut excéder 0,5 m² (5,4 pi²);
- Tout panneau-sandwich doit être conçu aux couleurs et avec le nom ou le sigle de l'établissement, et ce de façon professionnelle et permanente; la partie présentant le message variable ne peut représenter plus de 75% de la superficie de chacun des côtés.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____